

<https://ecoleetsociete.se-unsas.org/Quelles-nouveautes-pour-la-rentree>



école & société



Quelles nouveautés pour la rentrée ?

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : jeudi 5 septembre 2024

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Quelles nouveautés pour la rentrée ?

Cette rentrée 2024 est marquée par la mise en œuvre de plusieurs mesures qui concernent le premier comme le second degré. Le SE-Unsa fait le point.

>

- *Maternelle : modification des taux d'encadrement pour les sorties de proximité*

-

Depuis la parution de la circulaire de juin 2023, de nombreux collègues nous avaient alertés de leurs difficultés pour organiser les sorties de proximité à cause du taux d'encadrement trop contraignant. Le SE-Unsa a relancé à deux reprises le ministère en cours d'année dernière, il a enfin été entendu. En effet, pour ces sorties, l'enseignant accompagné d'un adulte peut à nouveau effectuer les sorties avec sa classe jusqu'à 24 élèves.

>> [Rappel des effectifs pour les sorties](#)

- *Évaluations nationales*

-

Le SE-Unsa est favorable à un caractère facultatif de ces évaluations afin que les équipes enseignantes aient la possibilité de les utiliser comme elles le souhaitent. Nous sommes donc opposés à leur généralisation à tous les niveaux.

Dans le premier degré, nous avons obtenu que les collègues les faisant passer aient une compensation de 6 h d'APC. Cette dernière sera doublée pour les enseignants et enseignantes de CP pour la passation de janvier.

>> [Lire nos articles relatifs aux évaluations](#)

- *"Retour" du redoublement*

-

Le décret du 16 mars 2024 laisse penser au retour du redoublement. Le SE-Unsa considère que, étant proposé après la mise en place d'une aide personnalisée au sein de classe, le redoublement doit rester une mesure exceptionnelle. C'est d'ailleurs ce que prévoit le texte de loi toujours en vigueur, supérieur au décret dans la hiérarchie des normes : article L311-7 « le redoublement ne peut être qu'exceptionnel ».

De plus, l'institution doit être en mesure de proposer aux enseignants une formation initiale et continue leur permettant de tout mettre en œuvre pour aider au mieux les élèves les plus fragiles sans leur faire perdre une année.

- *Labellisation des manuels*

-

La labellisation des manuels de lecture de CP et de CE1 est en cours de préparation mais les textes officiels n'ont pas encore été publiés au BO. Dans les textes qui nous avaient été présentés en juin, les enseignants n'étaient pas obligés d'avoir des manuels labellisés dans leur classe. Dans le Code de l'éducation, les enseignants n'ont d'ailleurs aucune obligation d'avoir des manuels dans leur classe.

Plus d'informations dans nos deux articles :

>> [Manuels labellisés : quelles sont mes obligations ?](#)

>> [Labellisation des manuels scolaires : pour le SE-Unsa, c'est toujours non !](#)

- *Nouveaux programmes d'enseignement moral et civique*

-

Les programmes révisés d'enseignement moral et civique (EMC) entreront progressivement en vigueur :

- rentrée 2024 : CP, CM1, 5e, 2de, 1re année CAP

Quelles nouveautés pour la rentrée ?

- rentrée 2025 : CE1, CM2, 4e, 1re, 2e année CAP
- rentrée 2026 : CE2, 6e, 3e, terminale

Avec un arrière-goût d'instruction civique façon *IIIe République*, ces nouveaux programmes ne font plus vivre le civisme dans la classe mais proposent une vision passéiste de l'enseignement de notions qui demandent pourtant d'être vécues pour être assimilées.

- *Direction d'école*
-

Les derniers textes parus reviennent à trois jours de formation préalable à l'inscription sur la liste d'aptitude. Ensuite, 5 semaines et 3 jours de formation sont donnés entre la nomination et la fin de la première année de prise de poste.

Depuis septembre 2024, les directrices et directeurs d'école sont évalués tous les 5 ans.

>> [Lire l'avis du SE-Unsa](#)

- *AESH : de réelles améliorations attendues*
-

Les AESH ont obtenu que l'accompagnement lors de la pause méridienne soit ajouté à leur temps de travail. Dans les faits, cette mesure va les conduire à enchaîner la journée de classe et le midi quasiment sans pause.

Si des avancées ont été obtenues pour les AESH, elles sont loin d'être suffisantes.

>> [Lire ce qu'en pense le SE-Unsa](#)

Le dialogue social s'ouvre sur la question du parcours professionnel des AESH.

- *Groupes en français et mathématiques au collège : une mesure illisible et un mauvais calcul*
-

La mesure phare du *Choc des savoirs*, l'enseignement du français et des mathématiques en groupes de besoins, se met en place dès cette rentrée pour les classes de 6e et de 5e. Entre les nombreux exemples d'organisation de ces groupes (presque autant qu'il y a de collèges en France) et l'insuffisance des moyens humains et financiers alloués à cette réforme, c'est une grande confusion qui règne au sein des établissements.

Cette mesure, qui fait l'unanimité contre elle, n'a pu s'installer qu'au prix d'un assouplissement du texte qui vide de la substance séparatiste voulue par l'ex-ministre de l'Éducation, Gabriel Attal. De nombreux collèges continueront ainsi à faire vivre l'hétérogénéité au sein des groupes, quand d'autres, essentiellement les plus petits, ne pourront tout simplement pas les mettre en œuvre. Une énième opération de communication dont l'École ne sortira pas gagnante.

>> [Pour en savoir plus, lire nos articles sur le *Choc des savoirs*](#)

- *Interdiction des téléphones portables au collège : quand le ministère raccroche ses ambitions*
-

En cette rentrée est expérimentée la « pause numérique » dans près de 200 collèges en France. Les élèves sont invités à se délester de leurs téléphones portables avant le début des cours et à les récupérer à la fin de la journée. Cette mesure voulue par la ministre a pour objectif de lutter contre l'usage abusif du téléphone durant les heures de cours et la récréation, et de lutter contre le harcèlement scolaire. Une mesure redondante puisque l'usage du téléphone portable dans les établissements est interdit par la loi de 2018.

Or, si quelques établissements peinent à l'appliquer, la plupart ne sont pas concernés. Avec cette nouvelle mesure qui fait parler, la ministre crée des problèmes (qui est responsable en cas de vol ? Où sont stockés les téléphones ?...) là où il n'y en a pas toujours.

Quant au harcèlement scolaire, on sait qu'il est surtout pratiqué après les cours, loin du regard des adultes. Le ministère soigne sa communication en coupant celle des élèves entre eux. Mais sur la question des moyens supplémentaires en personnels de surveillance qui permettraient de faire respecter la loi, il a raccroché depuis longtemps.

>> [Les détails dans cet article](#)

- *DNB : quand le ministère rate l'examen de la crédibilité*
-

Le nouveau DNB n'en finit pas de ne pas se mettre en place. Annoncée en fanfare pour la session 2025, la refonte de l'examen emblématique de fin de scolarité au collège prévoit des changements drastiques : recul de la part de contrôle continu dans le calcul de la note finale, prise en compte de la moyenne des moyennes de toutes les disciplines pour le contrôle continu en lieu et place du socle commun, et, surtout, obtention obligatoire du DNB pour accéder au lycée.

Bien que largement relayées par la presse et une partie de l'opinion publique, ces modifications sont loin d'être actées. En effet, aucun texte n'a été présenté et ratifié par le Conseil supérieur de l'éducation. Un simple contretemps, selon la ministre, qui dit les textes prêts à être publiés sitôt la situation politique stabilisée. On voit mal comment les modalités d'un examen peuvent être modifiées après la rentrée. La ministre démissionnaire semble la seule à y croire.

- *Année de terminale de la voie professionnelle : mise en place du deuxième étage de la réforme*
-

Les fameux 50 % d'augmentation des PFMP clamés par le président Macron ont conduit le ministère à instaurer une restructuration de l'année de terminale qui se caractérise par un parcours différencié pour les élèves.

Le calendrier des examens précise que les épreuves du bac pro se dérouleront dès le 12 mai sur une majorité des territoires, et les 2 épreuves de PSE et projet fin juin. Après les épreuves du bac de mai, les élèves devront choisir entre des PFMP supplémentaires ou une période d'approfondissement de cours afin de réussir une éventuelle poursuite d'études.

La sortie tardive des documents d'appui n'a pas permis à bon nombre d'établissements de travailler le contenu de l'heure de soutien au parcours qui remplace l'accompagnement personnalisé et qui doit permettre aux élèves de faire un choix quant à leur avenir post-bac, ni même d'organiser correctement la fin d'année de terminale pour cette année scolaire.

- *Dans les lycées professionnels, moins d'heures de cours à cette rentrée*
-

La mise en place d'au moins 15 % des cours avec des effectifs réduits en français et en maths, ainsi que l'augmentation du volume complémentaire de la DHG pour sa mise en œuvre sont des mesures que le SE-Unsa a défendues et obtenues.

Dans de nombreux lycées sur le territoire, la réforme précédente avait fini par entraîner l'utilisation des heures d'accompagnement personnalisé pour le dédoublement des cours et par conséquent les élèves ne suivaient pas les 30 h légales inscrites dans les grilles horaires. Avec ces nouvelles grilles horaires*, la diminution globale du nombre d'heures sur les 3 ans porte principalement sur la transformation des heures d'accompagnement personnalisé en cours à effectif réduit. Cette mesure permet donc à bon nombre d'établissements de respecter réellement la grille hebdomadaire des élèves tout en leur permettant de bénéficier de meilleures conditions

d'apprentissage.

* [Les nouvelles grilles horaires](#)